

Légende

- Critère de nature obligation
- Critère de nature recommandation
- Critère de nature préconisation

Questionnaire Téléexpertise

SF_AID Gestion et administration des identités

IDM Gestion des médecins

- IDM.1 Identification des médecins et création de compte
 - ● IDM.1.1 Enregistrement du professionnel de santé (PS)
Le système DOIT permettre d'enregistrer un PS et de lui générer un compte utilisateur
 - ● IDM.1.2 Enregistrement d'une structure
Le système DEVRAIT permettre d'enregistrer des structures, et d'habilier un ou plusieurs gestionnaires référents pour une structure
 - ● IDM.1.3 Création d'un compte gestionnaire référent de structure
Le système DEVRAIT permettre d'enregistrer pour des gestionnaires référents de structure
 - ● IDM.1.4 Enregistrement d'un PS par un gestionnaire référent de structure **NA**
Si le système permet d'enregistrer des structures, ALORS le système DEVRAIT permettre à un gestionnaire référent d'une structure d'enregistrer des professionnels de santé employés ou intervenant pour la structure
- IDM.2 Authentification des professionnels de santé
 - ● IDM.2.1 Authentification du PS
Le système DOIT permettre au PS de se connecter via une authentification forte
 - ● IDM.2.2 Sélection de la structure de rattachement
Le système DEVRAIT permettre à un médecin de sélectionner, au moment de sa connexion, la structure ou le service médical pour lequel il intervient

IDP Gestion et administration des patients

- IDP.1 Dossier du patient
 - ● IDP.1.1 Gestion du dossier patient
Le système DEVRAIT permettre de gérer des dossiers patient et intégrer les données d'identité du patient
 - ● IDP.1.2 Accès au DMP
Le système DOIT être DMP-compatible
 - ● IDP.1.3 Habilitation des professionnels de santé **NA**
Si le système permet de gérer des dossier patients, ALORS le système DOIT permettre d'habilier les professionnels de santé en lecture et modification des dossiers patient
- IDP.2 Identitovigilance
 - ● IDP.2.1 Identitovigilance
Le système DOIT permettre aux PS ou au responsable de traitement identifié, d'une

part de surveiller et gérer les risques liés à l'identification des patients via des mesures d'identitovigilance, en conformité avec le référentiel national d'identitovigilance (RNIV) et en lien avec le processus d'identification du patient via l'INS.

SF_PPA Planification et préparation d'un acte de téléexpertise

ANN Annuaire

- ANN.1 Gestion de la fiche annuaire du médecin
 - ● ANN.1.1 Gestion de la fiche descriptive du médecin
Le système DOIT permettre à un médecin de gérer sa fiche descriptive rendue consultable sur l'annuaire
 - ● ANN.1.2 Gestion de la fiche descriptive de la structure **NA**
Si le système permet de gérer des structures, ALORS le système DOIT permettre à un gestionnaire référent d'une structure de gérer la fiche descriptive de sa structure, rendue consultable sur l'annuaire
- ANN.2 Recherche d'un médecin requis
 - ● ANN.2.1 Recherche d'un médecin ou d'une structure
Le système DOIT permettre à un PS requérant de rechercher un médecin requis ou une structure via différents critères de recherche associés aux données renseignées dans les fiches descriptives des médecins
 - ● ANN.2.2 Consultation de la fiche descriptive d'un médecin ou d'une structure
Le système DOIT permettre aux PS de consulter la fiche descriptive d'un autre médecin ou d'une structure dans les résultats de recherche
 - ● ANN.2.3 Restitution des résultats de recherche
Le système DEVRAIT restituer les résultats de la recherche d'un médecin requis ou d'une structure requise en fonction de leur proximité géographique par rapport au patient (ou à la structure qui l'accueille)
 - ● ANN.2.4 Autorisation des demandes de téléexpertise
Le système DEVRAIT permettre à des médecins requis de déclarer les PS requérants ou structures autorisées à les solliciter via des demandes de téléexpertise

SF_REA Réalisation, conclusion et facturation d'un acte de téléexpertise

DEM Dépôt d'une demande de téléexpertise

- DEM.1 Dépôt d'une demande de téléexpertise
 - ● DEM.1.1 Formalisation et dépôt d'une demande de téléexpertise
Le système DOIT permettre à un PS requérant de formaliser et déposer une demande de téléexpertise à destination d'un médecin requis ou une structure requise, dans un environnement permettant d'assurer la confidentialité des échanges et la sécurisation des données transmises
 - ● DEM.1.2 Notification du médecin requis
Le système DOIT notifier le médecin requis ou la structure requise du dépôt d'une demande de téléexpertise leur étant directement adressée par un PS requérant
 - ● DEM.1.3 Formalisation et dépôt d'une demande de téléexpertise non affectée
Le système DEVRAIT permettre à un PS requérant de formaliser et déposer une demande de téléexpertise sans l'affecter à un médecin requis
 - ● DEM.1.4 Annulation d'une demande
Le système DOIT permettre au PS requérant d'annuler une demande de téléexpertise qu'il a déposée

PRI Prise en charge et traitement d'une demande de téléexpertise

- PRI.1 Prise en charge d'une demande de téléexpertise
 - ● PRI.1.1 Prise en charge ou refus d'une demande adressée à un médecin requis
Le système DOIT permettre au médecin requis d'accepter ou refuser (avec motif) une demande de téléexpertise lui étant directement adressée
 - ● PRI.1.2 Prise en charge d'une demande de téléexpertise non affectée
Le système DOIT permettre à un médecin non requis de prendre en charge une demande de téléexpertise déposée, si le PS requérant ne l'a affectée à aucun médecin requis
 - ● PRI.1.3 Notification du PS requérant
Le système DOIT notifier le PS requérant de la prise en charge de la demande de téléexpertise par le médecin requis
 - ● PRI.1.4 Alerte du PS requérant en cas de non prise en charge
Le système DEVRAIT alerter le PS requérant de la non prise en charge de sa demande de téléexpertise, au dépassement d'un délai de réponse
 - ● PRI.1.5 Echange et partage de documents
Le système DOIT permettre aux médecins requérant et requis d'échanger et partager des documents
 - ● PRI.1.6 Notification du médecin **NA**
Si le système permet aux médecins accompagnant d'échanger et partager des documents, ALORS le système DOIT notifier les médecins que des documents ont été échangés ou partagés avec eux
 - ● PRI.1.7 Téléchargement des documents **NA**
Si le système permet aux médecins d'échanger et partager des documents, ALORS le système DOIT permettre aux médecins de les télécharger
 - ● PRI.1.8 Communication par écrit
Le système DOIT permettre aux médecins requis de communiquer par écrit via une messagerie sécurisée de santé
- PRI.2 Traitement et conclusion d'une demande de téléexpertise
 - ● PRI.2.1 Outil de rédaction de compte rendu
Le système DEVRAIT intégrer un outil de rédaction de compte rendu d'acte de téléexpertise
 - ● PRI.2.2 Interopérabilité outil de rédaction de compte rendu **NA**
Si le système propose un outil de rédaction de compte rendu de téléexpertise, ALORS le système DEVRAIT être interopérable avec le logiciel du médecin le permettant.
 - ● PRI.2.3 Validation du document médical **NA**
Si le système propose un outil de rédaction de compte rendu de téléexpertise, ALORS le système DOIT intégrer une solution de validation (signature électronique) du compte rendu ou de la prescription
 - ● PRI.2.4 Transmission du compte rendu au PS requérant
Le système DOIT permettre au médecin requis de transmettre le compte rendu au PS requérant, dans un environnement permettant d'assurer la confidentialité des échanges et la sécurisation des données transmises.
 - ● PRI.2.5 Transmission du compte rendu au médecin traitant
Le système DOIT permettre au médecin requis de transmettre le compte rendu d'une demande de téléexpertise qu'il prend en charge au médecin traitant du patient.

Questionnaire de la démarche « Téléexpertise » Parcours Doctrine du Numérique en Santé Industriels

- ● PRI.2.6 Notification du PS requérant
Le système DOIT notifier le PS requérant du traitement de la demande de téléexpertise par le médecin requis
- ● PRI.2.7 Alerte du PS requérant en cas de non prise en charge
Le système DEVRAIT alerter le PS requérant du non traitement de sa demande de téléexpertise, au dépassement d'un délai de réponse
- ● PRI.2.8 Import et export de documents médicaux
Le système DEVRAIT s'interfacer avec des SI externes permettant au médecin requis d'importer et exporter des documents médicaux

FSE Facturation

- FSE.1 Télétransmission des FSE
 - ● FSE.1.1 Télétransmission des FSE
Le système PEUT intégrer une solution de télétransmission des feuilles de soin électroniques à l'assurance maladie
 - ● FSE.1.2 Gestion des actes professionnels **NA**
Si le système gère la télétransmission des FSE, ALORS le système DEVRAIT permettre de gérer et sélectionner les actes professionnels à facturer

SF_SEC Administration, sécurisation et traçabilité des données du système

SEC Sécurisation des données de santé

- SEC.1 Sécurisation des données de santé
 - ● SEC.1.1 Certification HDS
Le système DOIT être certifié HDS ou l'hébergeur de son serveur doit être certifié HDS
 - ● SEC.1.2 Conformité aux exigences réglementaires
Le système DOIT être en conformité avec les exigences de l'ensemble des réglementations et référentiels applicables aux SI de santé
 - ● SEC.1.3 Garantie du DICA
Le système DOIT garantir la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et l'auditabilité des données personnelles de santé

ADM Administration du système

- ADM.1 Gestion des profils, droits et habilitations
 - ● ADM.1.1 Profils, droits et habilitations
Le système DOIT permettre de gérer les profils, droits et habilitations des utilisateurs dans le système
- ADM.2 Suivi et pilotage de l'activité du médecin ou de la structure
 - ● ADM.2.1 Tableau de bord des professionnels de santé
Le système DEVRAIT permettre aux professionnels de santé de suivre leurs activités de téléexpertise grâce à des tableaux de bord
 - ● ADM.2.2 Tableau de bord des structures
Le système DEVRAIT permettre aux structures de suivre leurs activités de téléexpertise grâce à des tableaux de bord
- ADM.3 Archivage
 - ● ADM.3.1 Archivage des dossiers patient
Le système PEUT permettre d'archiver ou désarchiver tout ou partie d'un dossier patient (données administratives et médicales)

Questionnaire de la démarche « Téléexpertise » Parcours Doctrine du Numérique en Santé Industriels

- ADM.4 Gestion des événements techniques
 - ● ADM.4.1 Information d'une montée de version
Le système DOIT mettre en visibilité des utilisateurs les montées de versions majeures réalisées sur le système
 - ● ADM.4.2 Notification d'une indisponibilité **NA**
Si le logiciel est en mode SaaS, ALORS le système DOIT présenter une notification des indisponibilités programmées du système, dans les meilleurs délais et à chaque utilisateur